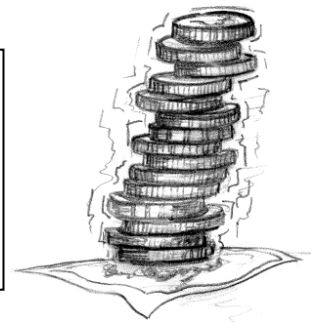


Négociations Salariales 2010 le résultat...



Les organisations syndicales et la Direction du Groupe Matmut se sont réunies le 6 avril 2010 afin de négocier un accord salarial toujours très attendu par les salariés.

Nos revendications :

- une augmentation générale de 4 % des salaires avec un minimum de 90 € pour les petits salaires et ce, dès le 1er avril,
- un 14ème mois en 2 versements annuels (janvier / juillet),
- une augmentation de la prime de vacances de 20 € pour tous les salariés du groupe,
- une prime d'accueil mensuelle de 150 € pour les salariés en "front-office",
- une prime de transport de 15 € pour les salariés qui ne bénéficient pas de la nouvelle loi (Décret n° 2008-1501 du 30/12/2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés),
- l'octroi de 4 jours de congés en compensation des 5 jours fériés qui tombent des samedis ou des dimanches (6 jours pour les salariés qui travaillent du lundi au vendredi),
- la récupération de l'intégralité des temps de travail supplémentaires en cas de déplacements ou de formations pour les cadres comme pour les non cadres, impliquant la révision du barème des frais professionnels.

Le résultat :

- une augmentation générale de 2,50 % des salaires : 1% dès le 1er avril, 1% au 1er octobre et 0,50 % au 1er décembre,
- deux journées de congés pour compenser les aléas du calendrier, à raison d'une journée par semestre intégralement travaillé (sous conditions).

La Direction s'est également engagée à revoir les dossiers de l'augmentation du ticket restaurant et de l'octroi d'une prime de transport de 10 € pour les salariés qui ne bénéficient pas de la nouvelle loi du 30/12/2008.

Mais, il a fallu signer dans l'urgence, sans délai de réflexion et sous la pression de la Direction qui, une fois de plus, n'a pas respecté l'article L2242-2 du Code du Travail qui prévoit au moins deux réunions...

Nos commentaires :

Nous regrettons la sévérité des modalités d'octroi de ces deux journées de compensation "offertes" par la Direction.

En effet, celles-ci ne seront accordées qu'à la seule condition d'un "semestre intégralement travaillé", c'est-à-dire sans prise de congés maladie, parental, mariage, enfants malade, etc... ni même en accident de travail !

Rappelons que les salariés sont déjà pénalisés par la suppression de leur prime d'assiduité en cas d'absence pour maladie !

En définitive, seule une minorité va bénéficier de cette mesure.

Nous demandons à la Direction d'assouplir cette règle trop rigide, ce "cadeau" s'avérant n'être que de la poudre aux yeux.



FO-Matmut demande que ces deux jours de congés supplémentaires soit accordés sans conditions à tous les salariés, comme ce fut le cas antérieurement.

Même si l'augmentation générale des salaires aura été la préoccupation principale de FO-Matmut, nous avons d'autres demandes qui, elles, n'ont pas trouvé d'échos de la part de la Direction.

Nous n'oublierons donc pas l'ensemble des revendications de nos adhérents et nous interpellons en temps voulu la Direction du groupe Matmut à ce sujet.

A suivre...

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement :

**Syndicat FO-Matmut / Elisabeth PEREZ
Mas Puech Olivet 724 chemin de Tarnié 34820 Assas**

Tél : 06 09 87 01 97

Internet : www.fo-matmut.com / Mail : contact@fo-matmut.com